



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 69/2025
Utilisation du domaine public

M. le maire de Notre-Dame de Bellecombe,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 accordant délégation au maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu l'organisation du Téléthon du Val d'Arly sur le parking de la mairie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'accès au parking de la mairie sera interdit à tout véhicule et strictement réservé à l'organisation du Téléthon du Val d'Arly **le samedi 06 décembre 2025.**

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installée par la commune de Notre-Dame de Bellecombe.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie et sur place.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 02 décembre 2025.



M. le Maire,
MOLLIER Philippe


